

Département de Meurthe-et-Moselle – Arrondissement de BRIEY

Commune de BASLIEUX

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2024

Date de la convocation : 19 mars 2024

Date d'affichage : 19 mars 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 11
présents : 11
votants : 11

Etai(en)t présent(s) : MULDER Daniel, CANDELA-NICHIL Annick, AKIL Dalila, POULAYON Angélique, COLA Bruno, ENTZINGER Stéphane, FRANCOIS Noël, KLEIN Raymond, RICHY Georges, RITTER Denis, SOBLET Philippe.

Etai(en)t excusé(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Public : oui

Le Maire ouvre la séance à 20h00 et présente l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- 1-Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 07/03/2024
- 2- Approbation du compte de gestion 2023,
- 3- Approbation du compte administratif 2023,
- 4- Affectation des Résultats,
- 5-Vote du budget primitif 2024,
- 6-Fiscalité directe locale pour 2024,
- 7-Vente de bois pour 2024 et 2025,
- 8-Retrait de la délibération 2024-2-5 prise le 7 mars 2024
- 9-Zones d'accélération des énergies renouvelables
- Questions diverses.

Désignation du secrétaire de séance :

Stéphane ENTZINGER se propose comme secrétaire de séance.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 07/03/2024 qui avait été envoyé avec la convocation de ce conseil.

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

A l'unanimité, le conseil valide le procès-verbal de la séance du 07/03/2024.

Point 2 : Approbation du compte de gestion 2023.

Le Maire indique les résultats budgétaires de l'exercice 2023. Après s'être assuré que M. le Trésorier a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

A l'unanimité, le conseil valide le compte de gestion 2023.

Point 3 : Approbation du compte administratif 2023.

M. le Maire présente le compte administratif 2023 composé des réalisations de l'exercice (dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement), des reports de l'exercice N-1 (dépenses et recettes des reports en section fonctionnement (002) et d'investissements(001)), des restes à réaliser à reporter en N+1 (recettes et dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement), du résultat cumulé (recettes et dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement) et le détail des restes à réaliser des dépenses engagées non mandatées et des titres restant à émettre des sections de fonctionnement et d'investissement.

Investissement

| | | |
|----------|--------------------|------------|
| Dépenses | Prévu : | 216 857,24 |
| | Réalisé : | 112 282,34 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |
| Recettes | Prévu : | 216 857,24 |
| | Réalisé : | 161 286,19 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Fonctionnement

| | | |
|----------|--------------------|------------|
| Dépenses | Prévu : | 593 874,00 |
| | Réalisé : | 345 591,10 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |
| Recettes | Prévu : | 814 123,21 |
| | Réalisé : | 809 333,82 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-------------------|------------|
| Investissement : | 49 003,85 |
| Fonctionnement : | 463 742,72 |
| Résultat global : | 512 746,57 |

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

A l'unanimité, le conseil valide le compte administratif 2023.

Point 4 : Affectation des résultats

Après l'approbation du compte administratif de 2023, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive des résultats conforme aux résultats des comptes de gestion du trésorier.

001 : Excédent d'investissement : **49 003.85 €**

002 : Excédent de fonctionnement : **463 742.72 €**

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

A l'unanimité, le conseil valide l'affectation des résultats.

Point 5 : Vote du budget primitif 2024

Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2024 pour la commune de Baslieux.

Par section (fonctionnement et investissement), le Budget Primitif se décompose de la façon suivante pour l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : 436 000,00

Recettes : 437 003,85

Fonctionnement

Dépenses : 603 500,00

Recettes : 981 952,72

| | | Pour rappel, total budget : | |
|-----------------------|---|-----------------------------|--------------------|
| <u>Investissement</u> | | | |
| Dépenses | : | 436 000,00 | (dont 0,00 de RAR) |
| Recettes | : | 437 003,85 | (dont 0,00 de RAR) |
| <u>Fonctionnement</u> | | | |
| Dépenses | : | 603 500,00 | (dont 0,00 de RAR) |
| Recettes | : | 981 952,72 | (dont 0,00 de RAR) |

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

A l'unanimité, le conseil valide le budget primitif 2024.

Point 6 : Fiscalité directe locale pour 2024

Le Maire propose de ne pas augmenter les trois taux d'imposition en 2024 et donc de les maintenir comme suit :

- TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) : 23.08 %
- TFPNB (Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties) : 10.71 %
- TH (Taxe Habitation) : 14.08 %

Pour information, la cotisation foncière des entreprise (CFE) n'est plus à voter par la commune suite à la délibération prise par la communauté de communes (T2L) pour opter pour la fiscalité professionnelle unique.

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

A l'unanimité, le conseil valide les trois taux d'imposition de la TFPB, TFPNB et de la TH.

Point 7 : Vente de bois pour 2024 et 2025

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe Soblet concernant la destination des coupes n°31-32 et 43, le conseil, à l'unanimité, valide la vente en bloc et sur pied du bois sur ces trois parcelles.

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

A l'unanimité, le conseil valide la vente en bloc et sur pied du bois des parcelles 31-32 et 43.

Point 8 : Retrait de la délibération 2024-2-5 prise le 07 mars 2024

Le Maire fait lecture du courrier reçu par M. le Sous-Préfet en date du 19 mars 2024 concernant la délibération 2024-2-5 du 7 mars 2024.

Le Maire informe le conseil municipal que la délibération de l'attribution des délégations du premier adjoint ne peut pas être accordés par le conseil municipal mais par Le Maire.

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

A l'unanimité, le conseil valide le retrait de la délibération 2024-2-5 du 07 mars 2024

Point 9 : Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR).

Le Maire indique au conseil qu'il y a aucune zone précise sur la commune, destinée aux énergies renouvelables à ce jour. Courant 2022, une société s'était déplacée pour proposer une zone de panneaux solaires photovoltaïque, mais sur cette zone, il y avait des terrains cultivés, ce qui stoppait le projet.

La société devait reprendre contact avec la mairie pour un nouveau projet, mais au 28 mars 2024 : aucun retour !!!

M. le Maire rappelle qu'au niveau des habitations, la pose de panneaux solaires photovoltaïques n'est pas contre-indiquée.

Suite à ces différentes remarques, M. le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable à la non-proposition de ZAENR sur la commune.

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

A l'unanimité, le conseil valide la non-proposition de ZAENR sur la commune.

Informations et questions diverses :

Ce même jour (jeudi 28 mars à 18h) avait lieu une réunion du Comité Syndical des eaux de Mexy. Au programme : le vote des différents comptes et budget primitif. M. le Maire indique que le syndicat des eaux de Mexy n'a plus aucun emprunt et a un excédent de trésorerie de 617815€ ! Au cours de cette réunion, le Président Jean Huard a indiqué qu'une rencontre avec les gens du voyage était programmée courant avril (le souci : la consommation d'eau impayée !!!!). Toujours au cours de cette réunion, les représentants de la commune de Chénières ont fait savoir que leur municipalité envisageait de quitter le syndicat intercommunal des eaux de Mexy !!! A suivre.

M. le Maire a informé que le conseil du départ de la secrétaire Valérie Strub à partir du 1^{er} mai qui part pour Herserange où elle aura un temps complet. Dans un premier temps, c'est une mise à disposition pour une période de 6 mois. De nombreuses candidatures pour la remplacer nous sont déjà parvenues.

Au niveau des ponts, les dossiers sont en cours de traitement par les différents organismes (CEREMA, DSIL). Dernière nouvelle : l'association NEOMYS chargée de l'étude 4 saisons vient d'effectuer une première expertise au cours de laquelle, il a été trouvé un nid de Troglodyte mignon, un nid de Cingle plongeur et une Chauve-souris, un Oreillard en phase d'hibernation ! Cerise sur le gâteau : également une fougère protégée... Comme décrit dans le devis, M. COUVAL de l'association NEOMYS repassera au mois d'avril, en juillet et en septembre afin de vérifier la présence des espèces au cours des différentes saisons. Les travaux, programmés pour août-septembre, risquent d'être reportés !!! Il faut l'accord de la Direction Régionale de l'Environnement pour commencer ces travaux...

Concernant les différentes consommations (gaz, électricité et eau) de l'école TIMELEON, d'après les premiers relevés, le montant serait de 778€ par mois. De nouveaux relevés seront effectués dès ce début d'avril. Au niveau des manifestations proposées par l'école Timéleon : vendredi 29 mars à 18h : marché de printemps ; samedi 6 avril 2024 de 10h à 18h à la salle polyvalente : salon de l'enfance.

Pour le nettoyage de printemps qui a eu lieu entre deux averses de grêle le samedi 23 mars, M. le Maire a tenu à remercier tous les participants qui se sont mobilisés pour le nettoyage des différents lieux. Cette année, le verre de l'amitié a été partagé avec nos amis de Laix dans leur salle socioculturelle. M. le Maire a tenu à remercier également le groupe des crécelles qui anime le village matin (7h), midi et soir (19h). M. le Maire a également informé le conseil que le nettoyage du clocher prévu fin avril par l'association des Amis du Nanhof sera effectué cet automne (une chouette occupe actuellement le nichoir installé dans le clocher) !

Bois info : Philippe Soblet informe le conseil que des travaux des cloisonnements seraient à prévoir sur la parcelle 30 (pour 1000€ environ). Bonne nouvelle : suite aux différentes ventes, selon Flavien Crunel, agent ONF, le montant des bénéfices serait environ entre 16 000 et 17 000€ pour 2024.

M. le Maire informe le conseil que l'opération Une Rose Un espoir est de nouveau programmée le dimanche 28 avril avec un arrêt à Baslieux à 10h15. Dalila AKIL, Denis RITTER et Daniel MULDER seront présents pour les accueillir.

Raymond KLEIN a présenté aux membres du conseil l'opération « Une boîte dans votre réfrigérateur... POUR VOUS SAUVER LA VIE ! ».

Comment ça fonctionne ?

Les informations relatives à votre santé sont regroupées dans cette boîte en plastique rangée dans la porte de votre réfrigérateur. Un autocollant est collé côté intérieur de votre porte d'entrée. Lorsque les services d'urgence interviennent chez vous, ils regardent au dos de votre porte d'entrée. S'ils voient l'autocollant, ils savent que les informations dont ils ont besoin sont disponibles dans votre réfrigérateur.

Ce programme est approuvé par les services de secours, les pompiers, le SAMU, le SMUR, SOS Médecins, les médecins, les pharmaciens et tous les professionnels de l'urgence.

M. le Maire rappelle la chasse aux œufs de Pâques du lundi 1^{er} avril à partir de 10h30 au terrain d'école et qu'une rencontre entre le président de l'ACA, Benoit Gonda et les agriculteurs, est programmée le mercredi 3 avril à 20h00 à la mairie.

A la question d'Angélique POULAYON qui demande si les plans d'architecte exigés par la commission de sécurité ont été fournis, M. le Maire confirme que Mme Domenica COTUGNO, architecte et parent d'élèves au sein de la structure Timéleon, a fait parvenir les documents...pour la somme de 1296€. Nous avons 3 devis : 1400€, 2200€ et 2140€. Le dossier complet a été transmis à la sous-préfecture ainsi qu'au SDISS.

Contrôle toiture de la salle polyvalente et école Timéleon :

Dans son mail du 08/03/2024, M. Marc LE BON de l'entreprise « Toit Bois Concept » nous fait part de ses observations :

« Je suis passé sur le toit de la salle des fêtes et je n'ai rien trouvé de dramatique.

Il faut prévoir le remplacement de la couverture côté rue car le toit n'a pas été entretenu et les tuiles sont très fatiguées alors que côté jardin la couverture est en très bon état.

Les 2 arêtières sont à refaire mais je ne sais pas encore si je peux trouver des tuiles de remplacement.

Un angle de gouttière est cassé et une avancée de toit est en très mauvais état (à l'angle où se trouve la cuve de gaz) ».

M. le Maire a rappelé également les horaires du passage tour de France féminine (144 participantes) le 15 août à Baslieux et les informations en sa possession : la zone collecte de déchets à la sortie du village entre le « Château » et « Le tilleul », ainsi que le ravitaillement prévu entre le tilleul et l'entrée de Laix. La caravane sera constituée de 60 voitures et la circulation sera fermée dans la traversée du village et des cités entre 11h et 15h.

A la question de Mme Agnès PIERCON concernant la prise en compte des subventions à venir au niveau des recettes en section d'investissement, M. Le Maire fait savoir qu'il n'a pas encore reçu les notifications d'attribution qui devraient nous parvenir courant avril-mai mais qu'il a bien inscrit ces éventuelles subventions au budget primitif.

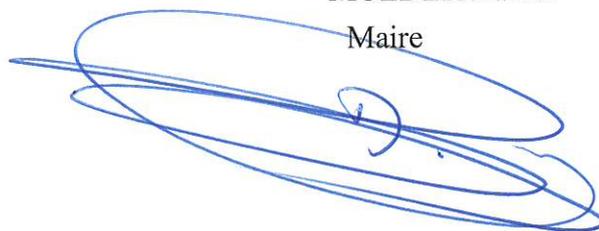
Pour info : contacté par téléphone, M. Samuel GRIFFATON, chef de la section budgets des collectivités territoriales, confirme qu'il n'y a aucune contre-indication à inscrire les subventions envisagées au niveau des recettes en section d'investissement. « C'est un budget prévisionnel » a-t-il tenu à rappeler.

La séance est levée à 21h30.

ENTZINGER Stéphane
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Entzinger', written over a horizontal line.

MULDER Daniel
Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Daniel Mulder', written over a horizontal line.

